

Depuis la loi du 22 juillet 2013, les Régions coordonnent sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale la recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. Ainsi c'est dans ce cadre législatif que la Région Bourgogne-Franche-Comté intègre ses actions avec une coloration territoriale et dans le respect de sa politique régionale de la recherche et de l'enseignement supérieur en conformité avec le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. 2022 marquera les 200 ans de la naissance de Louis Pasteur à Dole dans le Jura, en Bourgogne-Franche-Comté. Le bicentenaire de sa naissance a officiellement été inscrit au titre des commémorations nationales en 2022, pilotées par l'académie des sciences, qui propose de promouvoir la visibilité d'actions sur tout le territoire français par l'intermédiaire de sa plateforme [www.pasteur2022.fr](http://www.pasteur2022.fr).

Terre de sciences et d'industrie, la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite participer à ses commémorations nationales et en parallèle apporter son soutien à des initiatives locales, manifestations, événements ou actions visant à célébrer Pasteur tout en renforçant les liens entre science et société et en luttant contre la désinformation sur l'ensemble de son territoire.

**Objectifs du soutien régional :**

Ce dispositif vise à :

- Soutenir l'organisation d'initiatives territoriales originales de diffusion de la culture scientifique en lien avec Louis Pasteur, ses recherches, les thématiques qu'il aborda dans sa carrière,
- Soutenir des initiatives de qualité, en particulier des initiatives présentant un intérêt territorial, impliquant différents acteurs et engageant des interactions entre chercheurs et citoyens,
- Soutenir prioritairement des initiatives visant un public cible comme le public empêché, éloigné ou encore un public jeune,
- Lutter contre la désinformation sur l'ensemble de son territoire.

**Bénéficiaires :**

- Collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté et leurs regroupements,
- Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche de Bourgogne-Franche-Comté,
- Organismes de recherche,
- Etablissements publics de Bourgogne-Franche-Comté,
- Associations de Bourgogne-Franche-Comté,
- Centres Hospitaliers Universitaires de Bourgogne-Franche-Comté

**Date de campagne :**

Du 07 février au 18 mars 2022

### Projet / événement

- **Titre / Nom du projet**
- **Type d'action** (ex. actions de sciences participatives, médiation auprès des scolaires, conférences grand public, événement artistique ouvrant un débat sur les sciences, etc.)
- **Lieu du projet** (décrire précisément où se déroulera le projet)
- **Date / période** (décrire précisément quand se déroulera le projet)
- **Montant demandé**

### Identité du demandeur

- **Organisme demandeur**
- **Forme juridique**
- **Adresse**
- **Responsable du projet**
- **Fonction**
- **Téléphone**
- **Courriel**



**Budget prévisionnel de l'action**



Attention le tableau ne permet pas le calcul automatique.  
Veuillez vérifier la rigueur de votre plan de financement

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services		<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
Autres fournitures		Etat : préciser les ministères, directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61 – Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Conseils régionaux :	
Assurance		-	
Documentation		Conseils départementaux :	
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations, ...	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 – Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (CAF, etc, détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs, mécénat	
		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 –Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise a disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
<p><b>La subvention de ..... € représente ..... % du total des produits :</b></p>			

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.



**Ce dossier doit être adressé, complet, à la Région, au plus tard le 18 mars 2022 sur la plateforme de dépôt en ligne de la Région accompagné des pièces nécessaires précisées sur cette même plateforme.**

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=RECH-BIPAS>

***Pour aller plus loin... Labellisation Pasteur 2022***

La Région Bourgogne-Franche-Comté vous encourage également à faire une demande de labellisation auprès de l'Académie des sciences, porteuse des célébrations nationales du bicentenaire Pasteur

<https://www.pasteur2022.fr/labellisation>

**Contact**

Emmanuel Galliot

[emmanuel.galliot@bourgognefranche-comte.fr](mailto:emmanuel.galliot@bourgognefranche-comte.fr)

03.81.61.62.79

Ou

Yvonne Plisson

[yvonne.plisson@bourgognefranche-comte.fr](mailto:yvonne.plisson@bourgognefranche-comte.fr)

03.81.61.55.44

**RGPD**

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, service recherche et valorisation, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention « Pasteur 2022 ». Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service recherche et valorisation, 4 Square Castan, CS 51 857, 25 031 Besançon cedex, ou par mail : [contact.recherche@bourgognefranche-comte.fr](mailto:contact.recherche@bourgognefranche-comte.fr). Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique ([dpd@bourgognefranche-comte.fr](mailto:dpd@bourgognefranche-comte.fr)).